

1. CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31768 : Conduite d'engins de levage
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage
- RS7000 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 486A catégorie A : PEMP à élévation verticale](#)
- RS7001 : [Certificat d'aptitude à conduire en sécurité \(CACES\) - Recommandation 486A catégorie B : PEMP à élévation multidirectionnelle](#)
- Date de fin d'enregistrement : 18/12/2029
- Certificateur : INRS

2. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

- Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques nécessaires à la conduite en sécurité d'une Plate-forme Élévatrice Mobile de Personnel (PEMP), conformément à la Recommandation R486 de l'INRS, afin de réussir les épreuves du CACES® correspondant aux catégories choisies.

3. OBJECTIFS OPERATIONNELS

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les responsabilités liées à l'utilisation d'une PEMP.
- Appliquer les règles de sécurité prévues par la Recommandation R486.
- Réaliser les vérifications avant utilisation.
- Choisir la PEMP adaptée au travail à effectuer.
- Installer et mettre en œuvre une PEMP en sécurité.
- Conduire une PEMP en respectant les règles de circulation.
- Réaliser des travaux en hauteur en assurant la sécurité des personnes et des biens.
- Effectuer les opérations de maintenance de premier niveau.
- Réussir les épreuves théoriques et pratiques du CACES®.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Référentiel de certification de l'Assurance Maladie et Recommandation R.486A

5. PUBLIC VISE

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires
- Toute personne amenée à conduire une PEMP.

6. PREREQUIS

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Comprendre et lire le français.
- Être reconnu apte médicalement.
- Réaliser un positionnement préalable permettant d'adapter le parcours.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un entretien et un positionnement permettent de déterminer :

- les catégories à préparer ;
- le niveau initial du stagiaire ;
- son expérience de conduite ;
- ses besoins spécifiques ;
- les éventuelles adaptations pédagogiques.

Ces éléments permettent d'individualiser le parcours de formation.

8. ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est réalisée :

- en centre de formation ;
- ou directement dans les locaux du client (formation intra-entreprise).

Dans le cadre d'une formation intra-entreprise, le plateau technique devra répondre aux exigences de la Recommandation R486A de l'INRS ainsi qu'aux conditions nécessaires à la réalisation des épreuves certificatives.

Le stagiaire peut préparer :

- une seule catégorie ;
- deux catégories au cours d'une même session

9. DUREE DE L'ACTION

La durée est individualisée.

Elle dépend notamment :

- du nombre de catégories préparées ;
- du niveau initial du stagiaire ;
- de son expérience professionnelle ;
- du type de formation (initiale ou renouvellement).

La durée exacte est précisée dans la convention ou le contrat de formation.

10. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- 12 personnes au maximum en formation théorique

11. CONTENU DU PROGRAMME

Conduire et utiliser une PEMP en sécurité pour le conducteur et les personnes de l'environnement requiert les compétences suivantes, aussi bien théoriques (en vert) que pratiques (en bleu) :

Tronc commun sur le module théorique :

- Appréhender les responsabilités des acteurs organisant l'acte de conduire (le constructeur, l'employeur, le contrôleur technique, le conducteur, l'accompagnateur...)
- Connaître la technologie des PEMP utilisées, la terminologie, les dispositifs de sécurité, les principes de fonctionnement, ainsi que les modes de commande, de propulsion, de transmission ou de direction.
- Identifier les différents types de PEMP, leurs caractéristiques et leurs capacités.
- Comprendre les notions élémentaires de physique (masse, centre de gravité, stabilité).
- Connaître et maîtriser les conditions d'équilibre et les facteurs de stabilité des PEMP pendant les manutentions et les déplacements, et savoir positionner les charges.
- Connaître et maîtriser les risques liés à l'utilisation des PEMP.
- Savoir exploiter les PEMP et maîtriser les principaux risques (adéquation à la tâche et limites d'emploi, conduite en cas d'incident, port éventuel d'EPI, instructions du constructeur, interprétation des signalisations).
- Connaître et effectuer les vérifications d'usage des PEMP (justification de leur utilité, identification des principales anomalies).

Catégorie A :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.
- Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
- Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 1 en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation verticale de type 3 en respectant les règles de sécurité.
- Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
- Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation verticale pour en rendre compte.

Catégorie B :

- Effectuer une prise de poste en mobilisant ses connaissances et en assurant les vérifications adaptées pour garantir la conduite en sécurité d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation multidirectionnelle.
- Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.
- Réaliser les opérations de mise en place, de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 1 en respectant les règles de sécurité.
- Réaliser les opérations de conduite et les manœuvres des PEMP à élévation multidirectionnelle de type 3 en respectant les règles de sécurité.

- Charger et décharger une PEMP sur un porte-engins en sécurité (optionnel).
- Réaliser les opérations de fin de poste et d'entretien quotidien en identifiant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme à élévation multidirectionnelle pour en rendre compte.

12. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par l'OC Dekra Certification

13. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Formateurs dotés d'une expérience professionnelle dans leur domaine d'enseignement d'au moins 5 ans
- Support d'animation pédagogique standardisé utilisé en vidéo-projection lors de la théorie en salle
- Apprentissage pratique basé sur l'acquisition progressive des techniques au cours d'une succession d'exercices individuels
- Tests blancs en vue d'une préparation au test théorique
- Pour les apports théoriques: salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, écran TV, tableau papier type paperboard ou effaçable
- Aire d'évolution conforme avec chariots conformes à la catégorie préparée et charges normalisées
- EPI (chaussures de sécurité, gilet réfléchissant, harnais de sécurité et casque à fournir par l'apprenant)

14. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Positionnement initial ;
- Evaluations formatives tout au long de la formation ;
- Tests blancs théoriques ;
- Mises en situation pratiques ;
- Epreuves certificatives théoriques et pratiques réalisées conformément à la recommandation R486A.
- Les modalités de vérification des compétences à la conduite en sécurité sont définies dans la recommandation R.486A de la Cnam et organisées en "test CACES", sanctionné en cas de succès par la délivrance d'un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (uniquement par organisme testeur certifié CACES). Ce texte précise que le test CACES comprend une épreuve théorique et une épreuve pratique dont les durées sont encadrées, qu'il est réalisé par un organisme testeur certifié (les équipements et les ressources sont notamment définis), et qu'un barème accompagne les fiches d'évaluation des compétences attendues.

15. SANCTION DE L'ACTION

- Après réussite aux épreuves, délivrance du CACES® correspondant aux catégories obtenues.
- En cas de réussite partielle, délivrance d'une attestation mentionnant les catégories validées.

16. DEBOUCHES

La formation prépare les participants à l'utilisation en sécurité des Plates-formes Élévatrices Mobiles de Personnel (PEMP) de catégorie A et/ou B et constitue un atout pour l'exercice de nombreuses activités professionnelles nécessitant des travaux en hauteur.

Les compétences acquises peuvent être mobilisées notamment dans les secteurs suivants :

- Bâtiment et Travaux Publics (BTP) ;
- Maintenance industrielle ;
- Industrie ;
- Logistique et entreposage ;
- Énergie et réseaux ;
- Télécommunications ;
- Second œuvre (électricité, plomberie, climatisation, peinture, façade, serrurerie, etc.) ;
- Maintenance des bâtiments et des équipements ;
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises de nettoyage industriel et de travaux spéciaux.
- Cette certification permet notamment d'occuper des fonctions telles que :
 - Conducteur de PEMP (nacelle) ;
 - Agent de maintenance ;

- Technicien de maintenance ;
- Électricien ;
- Installateur de réseaux ou d'équipements ;
- Façadier ;
- Couvreur ;
- Peintre en bâtiment ;
- Monteur d'installations industrielles ;
- Technicien télécom ou fibre optique ;
- Agent d'entretien des espaces publics.

L'obtention du CACES® R486A constitue un élément facilitant la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur, sous réserve du respect des autres obligations réglementaires (aptitude médicale, formation adaptée et connaissance des lieux et des instructions de sécurité de l'entreprise).

17. SECURITE

- Suivant le contexte sanitaire, le port du masque et l'utilisation du gel hydroalcoolique pourront être recommandés.

18. ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre après étude des besoins avec notre référente handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly par email : yasmine@gammaconsulting.fr

19. DELAI DE REALISATION

Selon les disponibilités des sessions et les délais imposés par les modalités de financement mobilisées (CPF, OPCO, France Travail, financement personnel).